

Accord de Kunming-Montréal sur la biodiversité : pourquoi on peut vraiment douter de son efficacité

samedi 25 février 2023, par [BREDIF Hervé](#), [SIMON Laurent](#) (Date de rédaction antérieure : 20 février 2023).

Face à l'érosion de la biodiversité mondiale, l'accord signé à Montréal en décembre 2022 fixe des objectifs trop généraux et ne s'apparente pas à une authentique stratégie.

Sommaire

- [Des avancées significatives](#)
- [Une logique managériale](#)
- [Pas une véritable stratégie](#)
- [Manichéisme et tiers exclu](#)
- [Affaire des États ou patrimoine](#)

En décembre 2022, un [nouvel accord-cadre a été négocié lors de la COP15 de Montréal](#) pour tenter de renforcer la sauvegarde de la biodiversité à l'échelle mondiale. Cet accord permettra-t-il, dans les décennies à venir, de « sauver la nature », comme d'aucuns l'espèrent, ou ne fera-t-il que renforcer le scepticisme envers les sommets internationaux de ceux qui considèrent qu'au moment où l'Arche de Noé prend l'eau, les États se contentent d'écoper à la une petite cuillère ?



Quand les sociétés prennent soin de la diversité du vivant : paysage rural des Baronnies provençales. Laurent Simon, Fourni par l'auteur

Alors que les travaux préparatoires à cette COP15 appelaient de leurs vœux un changement

systémique et une approche transformative, on peut affirmer aujourd'hui que l'accord de Kunming-Montréal n'introduit pas de véritable changement de paradigme.

Il est ainsi légitime de se demander quel pourra être son véritable impact.

Des avancées significatives

Dernièrement, les COP issues de la Convention sur la diversité biologique (CDB, adoptée à Rio de Janeiro en 1992) ont été dénoncées par une certaine militance écologique comme un dérivatif et les COP [comme une forme de greenwashing](#). Ces allégations nous semblent profondément injustes pour les multiples chercheurs, experts, diplomates, négociateurs et responsables qui, depuis des années, s'impliquent sans compter dans la négociation internationale relative à la biodiversité.

Elles ne tiennent nullement compte des avancées tangibles de ce processus, qui a généré ce que les spécialistes nomment un régime complexe de conventions et d'engagements ([Protocoles de Carthagène](#), de [Nagoya](#), [objectifs d'Aichi](#)...). Ces multiples réflexions et travaux ont abouti à une architecture d'accords, d'orientations, d'objectifs et de mesures qui n'a pas d'équivalent dans le cas du climat.

Aussi, plutôt que de revendiquer à Montréal l'équivalent de « l'Accord de Paris sur le climat » et de se lamenter sur la faible implication des chefs d'État, les commentateurs feraient mieux de célébrer les avancées et la structuration des idées réalisées sous l'égide des COP Biodiversité.

Pour suivre au plus près les questions environnementales, retrouvez chaque jeudi notre newsletter thématique « Ici la Terre ». Au programme, un mini-dossier, une sélection de nos articles les plus récents, des extraits d'ouvrages et des contenus en provenance de notre réseau international. [Abonnez-vous dès aujourd'hui](#).

Une logique managériale

Pour autant, il reste évidemment beaucoup à faire, et l'accord de Kunming-Montréal ne constitue pas non plus « un accord historique » susceptible de « sauver la nature » : il reconduit la logique d'action qui prévalait avec le précédent accord négocié en 2010 et dont les experts déploraient, dès 2014, qu'il ne permettrait sans doute pas d'inverser la tendance à l'érosion de la biodiversité dans le monde.

Aux vingt objectifs d'Aichi, regroupés en cinq « buts stratégiques », succèdent les 23 cibles de Kunming-Montréal, réparties en quatre objectifs, dont beaucoup demeurent très générales.

Certes, ces cibles sont désormais associées à des indicateurs susceptibles de favoriser les évaluations régulières et d'inciter les États à tenir leurs engagements. Cependant, non seulement ces indicateurs sont déjà contestés [pour leur flou et parfois leur manque de cohérence](#), mais surtout cette logique par cibles et indicateurs relève de l'univers managérial des plus classiques.

À la limite, cette logique managériale vaut pour des contextes simples où les solutions sont connues et obéissent à des logiques causales et directes.

Pas une véritable stratégie

En revanche, pour des problématiques territoriales complexes, multiacteurs et multidimensions, comme c'est souvent le cas avec la biodiversité, il ne suffit pas d'énoncer des cibles pour les atteindre effectivement. Quant à savoir comment faire, selon quelles modalités et moyennant quel chemin de changement opérer, cibles et indicateurs ne sont à peu près d'aucun secours.

Et c'est se leurrer grandement que de croire que l'évaluation sur la base « d'indicateurs objectifs » permettra d'y remédier. En d'autres termes, le cadre actuel de la COP relève du plan d'action, non de la stratégie, qui supposerait un examen beaucoup plus complet des situations de terrain, une réflexion beaucoup plus aboutie quant à la manière de penser conjointement fins et moyens, ainsi que l'identification d'authentiques leviers de transformation.

Vidéo : La COP15 adopte un accord historique pour enrayer la destruction de la biodiversité.

Source : France 24, décembre 2022.

Tant qu'elle résultera avant tout d'une négociation interétatique sous pression de grandes ONG, la production des COP s'apparentera davantage à une tentative de planification en univers hautement évolutif et incertain qu'à une véritable « stratégie mondiale de la biodiversité ».

Un changement de paradigme transformateur était pourtant possible, à condition toutefois d'éviter de comparer la biodiversité au climat, pour s'extraire de la vision manichéenne qui oppose la « nature » à des humains considérés, sans distinction, comme d'invétérés pollueurs et profanateurs du vivant.

Manichéisme et tiers exclu

Au moment où les anthropologues et les historiens [s'emploient à déconstruire ce naturalisme occidental](#), où les études de cas montrent qu'outre les peuples autochtones, de nombreuses sociétés locales et quantité de territoires ont su développer et perpétuent des relations infiniment plus riches et vertueuses avec les autres formes de vie et de milieux que ne le prétend une certaine vulgate, où tant d'acteurs, de propriétaires, d'associations et de gestionnaires s'engagent en faveur d'une reconquête de la qualité du vivant dans les espaces dont ils ont la charge...

Il est pour le moins surprenant de constater que la COP15 se range derrière l'objectif amiral d'une « protection » de 30 % des terres et des mers de la planète. Un [objectif pourtant largement questionné dans sa formulation stricte et ses visées](#), tant par des scientifiques que par des organisations de défense des peuples autochtones.

Comme s'il s'agissait avant tout de combattre l'expansion sans vergogne des humains et d'organiser dûment leur repli afin de réaliser la dystopie finale du regretté E.O. Wilson - le « [Half-Earth](#) » - qui vise à partager la planète en cloisonnant les humains du reste du vivant.

Cette logique binaire aboutit, comme toujours, à un immense tiers exclu. Elle déprécie les expériences prometteuses de sylvicultures alternatives un peu partout dans le monde, les pratiques admirables de conservation communautaire, [l'essor de l'agroécologie](#), les mouvements paysans qui cherchent à reprendre en main l'avenir des semences... Elle laisse entendre que la seule mesure qui vaille vraiment consiste à exclure l'humain de la nature et du fleuve du vivant.

Affaire des États ou patrimoine commun ?

De surcroît, elle donne à penser que des solutions simples et définitives existent, et que ces solutions ne peuvent venir, en fin de compte, que des seuls États.

Mentionner qu'il conviendra de veiller à la mise en place « d'une gestion intégrée et participative de la biodiversité » permettant d'assurer « la représentation et la participation pleines et entières » des peuples autochtones et des communautés locales en dit long sur la logique. Si cette dernière recommande d'associer les acteurs locaux, elle ne les considère jamais comme capables de concevoir et de porter eux-mêmes un projet de prise en charge active de la biodiversité.

Peut-on encore parler d'approche stratégique quand des myriades d'acteurs disposés à apporter leur concours à une reconquête de la qualité du vivant sont ainsi minimisés et voient leur légitimité réduite au simple rôle de « participant » ? Peut-on sérieusement continuer de proclamer la biodiversité « patrimoine commun de l'humanité » ?

[Hervé Brédif](#), Professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Géographe et Agronome, Chercheur au Laboratoire LADYSS (UMR 7533 CNRS), [Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#) et [Laurent Simon](#), Professeur émérite en géographie de l'environnement, [Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#)

Hervé Brédif et Laurent Simon sont auteurs de l'ouvrage « Biodiversité et stratégie. Des équilibres dynamiques », paru en 2021 aux éditions Quæ.< !—>
<http://theconversation.com/republishing-guidelines> —>

P.-S.

- The Conversation. Publié : 20 février 2023, 18:15 CET.

Cet article est republié à partir de [The Conversation](#) sous licence Creative Commons. Lire l'[article original](#).

- [Hervé Brédif](#), [Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#) et [Laurent Simon](#), [Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne](#)